

**Demande d'examen au cas par cas préalable
 à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa

N° 14734*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
 de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat
 compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

20/11/2012

Dossier complet le :

29/11/2012.

N° d'enregistrement :

F05212P0054

1. Intitulé du projet

Lotissement à usage d'habitation du CORNIER
 à LOUVERNE (53350)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

COMMUNE DE LOUVERNE

Nom, prénom et qualité de la personne
 habilitée à représenter la personne morale

ALAIN BOISSBOUVIER (Maire)

RCS / SIRET

215 304 103 000 086

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
 dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
33	Permis d'aménager situé sur le territoire d'une commune dotée d'un PLU n'ayant pas fait l'objet d'une étude environnementale Terrain d'assiette 10466 m ² - Surface de plancher maximale évaluée à 27905 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

lotissement à usage d'habitation dit "du CORNIER"
 (15 lots environ)

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objet de poursuivre le développement naissant de la commune dans le respect des objectifs annoncés dans le projet d'aménagement et de développement durable du Plan local d'urbanisme approuvé en décembre 2005. Il doit également permettre de répondre aux obligations de la loi S.R.U en matière de logements sociaux (38 sont prévus dans le projet) ainsi qu'aux objectifs fixés dans le Programme local de l'Habitat de la DDC d'affirmation -

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les études ont été confiées au Bureau d'études TECAD de Rouffes (35) associé à EFETUDES pour la partie environnementale. Des travaux de viabilité 1ère phase sont envisagés pour la période de Juin à novembre 2013 - la construction des logements s'échelonne ensuite de début 2014 à début 2016. Des travaux de viabilité 2ème phase sont réalisés au cours de cette même année 2016 -

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Voie : Une voie primaire permettra le raccordement de la zone d'habitat projetée au Ca D 275, raccourcissant ainsi le trajet des futurs résidents vers le centre de l'agglomération. L'emprise des voies ouvertes à la circulation des véhicules sera identique ; des noues seront créées pour récupérer les eaux pluviales. Des chemins piétonniers permettront aux résidents de rejoindre directement le centre ville via le complexe sportif -

Le réseau eaux usées sera raccordé sur la nouvelle station de traitement pneumatique de "des Haucières" au sud du Mansart et du traitement des effluents à la station des bas des Bois à LADAC.

Des eaux pluviales seront collectées par des noues et pompées dans des ouvrages avoisants par l'archi préfectoral 2011385-0007

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Dossier loi sur l'eau (Autorisation) : arrêté du préfet de la Dordogne n° 2011385-007 du 21 Novembre 2011 joint.
- Permis d'aménager

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis d'aménager - rubrique 33

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
→ Emprise du projet	14a 07a 66 ea
→ Surfaces de plancher (ex 340m) maximale	27905 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

"La Moline"

53350 LOUJERÉ

Coordonnées géographiques¹

Long. 00° 43' 05" D Lat. 48° 07' 22" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___'___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

☐

Non

☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

☐

Non

☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

☐

Non

☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

des parcelles louennaises limitant une partie des réserves foncières de la commune qui les a incorporées dans son domaine public en 1930. Une partie de ces parcelles fait l'objet de travaux préparatoires en attente de leur affectation au développement de l'implantation - le terrain est classé en zone 1A44 et 1A44L.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui ☒ Non ☐

Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan local d'urbanisme approuvé le 15 décembre 2005.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐ Non ☒

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Une zone Humide a été délimitée à proximité du projet. Un dossier d'Autorisation au titre de la loi sur l'eau a été déposé. Une Zone Verte sera aménagée afin de "sanctuariser" les zones humides identifiées.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet se situe particulièrement à proximité de son environnement proche - Une coulée d'eau de près de 2 ha sera touchée à ses abords.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	Le projet a fait l'objet d'une autorisation au titre des articles L 214-1 et suivant du code de l'environnement (voir Joindre)

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Les terrains concernés sont classés en zone 1 A U H du P L U de la Commune et n'ont pas de vocation agricole.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☐	☒	d'accès au chantier de l'école par un chemin privé communal via la RD 675
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☐	☐ ☐	L'éclairage Public qui sera mis en place en 2ème phase des travaux sera source d'émissions lumineuses limitées.
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les eaux pluviales seront l'objet d'une collecte et d'un rejet dans le milieu récepteur respectueux des données d'autorisation au titre de la loi sur l'eau.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les eaux usées des futurs logements seront collectées dans un réseau unitaire et rejetées vers la station de Lardac où elles seront traitées.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒	Les terrains ne sont plus affectés à une exploitation agricole depuis près de 25 ans.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐

Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐

Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La commune nous paraît devoir être dispensée d'une étude d'impact :

1°) Il n'y a pas d'éléments particuliers remarquables dans l'emprise du projet qui se vent respectueusement des haies existantes.

2°) L'absence de l'impact du développement de l'exploitation des le niveau hydrographique, la commune de l'ouvrage et dispose un terrain d'habitation "Loi sur l'eau" prenant en compte, à la fois le bâti existant dans le bassin versant et celui qui résultera du projet.

3°) Une réflexion a parallèlement été menée avec le concours du CAUE de Pau afin d'adopter une conduite de la l'ouvrage le projet sur la limite Nord : cette conduite devra permettre de maintenir les zones humides qui y ont été recensées.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	☒ (1)
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒ (1)
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒ (1)
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒ (1)

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
(1) Notice de Présentation
(2) Arrêté Préfectoral N° 20M325-0007
(3) Notice d'incidence "loi sur l'eau" - Partie d'habilitation

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

LOUVERNE

le,

16 Novembre 2012

Signature

de Maire,

Alain BOISBOUIER



LOUVERNE – Le Cormier-

Compléments d'information pour demande d'examen au cas par cas

dossier F05212P0054

1/ Concernant les matériaux :

Les excédents en matériaux sont évalués à 5000 m³ dont 1 500 m³ de terre végétale. Ils proviendront des terres en place dans l'emprise de l'opération.

Ces déblais une fois identifiés seront classés (Terre végétale, déchets issus de voirie, déchets verts...).

Ces déblais pourront être gérés de plusieurs façons :

- Sur des centres de stockage permettant un recyclage ou revalorisation en vue d'un réemploi sur la base d'une étude géotechnique des sols en place,
- Sur un dépôt définitif agréé (hors zone humide),

La terre végétale sera stockée sur place pour être réutilisée par les colotis pour leurs aménagements privatifs et par les services techniques municipaux pour leurs besoins propres

2/ Concernant les haies existantes :

Extrait de l'étude d'EF Etude dans le cadre du dossier d'autorisation : Les principales essences

Occupation du sol	Prairie, parcelle culturale, friche, urbanisation existante, cours d'eau & zone humide, haie bocagère sur les limites parcellaires
Végétation ligneuse	Haies bocagères de bonne qualité sur certaines limites parcellaires (dans le cadre du projet, elles seront au maximum préservées). Les principales essences recensées sont : châtaignier, chêne, noisetier, aubépine, érable, sureau,

Notice d'indemnité Eau Pluviales
Dossier réalisé par la société EF ETUDES

Surface projet (ha)	19,45
Topographie	La topographie de la zone est orientée vers le ruisseau présent au centre du site qui constitue le point bas. Ainsi, la partie Nord à une pente de l'ordre de 5% orientée au Sud alors que la partie Sud à une pente d'environ 4% à dominante Nord.
Occupation du sol	Prairie, parcelle culturale, friche, urbanisation existante, cours d'eau & zone humide, haie bocagère sur les limites parcellaires
Végétation ligneuse	Haies bocagères de bonne qualité sur certaines limites parcellaires (dans le cadre du projet, elles seront au maximum préservées). Les principales essences recensées sont : châtaignier, chêne, noisetier, aubépine, érable, sureau,
Hydrologie sur la zone d'étude	L'urbanisation existante située au Nord des parcelles à urbaniser écoulement du rond-chênel est entièrement canalisée. Ces écoulements longent la limite nord-ouest du projet, en diamètre 800 mm, pour rejoindre directement le ruisseau récepteur. La mairie a souhaité profiter du projet d'urbanisation pour compenser l'imperméabilisation des sols de l'urbanisation existante, ces écoulements seront dirigés vers une zone de rétention. Plusieurs fossés traversent la zone d'étude, ceux-ci seront repris dans le cadre de la future urbanisation. La zone d'étude est traversée par un ruisseau qui collecte les eaux pluviales d'une partie du bourg en traversant notamment le terrain de football localisé à l'Ouest du projet. Ce cours d'eau s'orne la zone suivant un axe d'Ouest en Est en traversant successivement par une zone humide (ancien étang) puis un petit étang. Hydrologie en périphérie de la zone d'étude Limite Nord : Fossé qui longe la route départementale. Celui-ci est peu profilé (dégradation liée au labour et au manque d'entretien principalement). Dans le cadre du projet, il sera entièrement reprofilé, une petite partie du ruissellement rejoindra un bassin de rétention du projet et le reste sera connecté avec un fossé existant présent à l'est du site pour rejoindre le ruisseau récepteur (fossé qui longe l'accès à la déchetterie et à la station d'épuration). Limite Sud : Fossé à ciel ouvert qui longe le chemin rural. Ces écoulements s'orientent en partie vers l'Est pour rejoindre le fossé présent en limite Est du projet.



Photo : étang présent à l'est du site



Photo : zone humide présente au centre du site (ancien étang asséché)

Extrait de l'étude de EF Etude dans le cadre du dossier d'autorisation, diagnostic environnemental :
Repérage des types de végétations et des arbres ou haies selon leur intérêt



plan
et la

LEGENDE

 Périmètre étude

 Prairie

 Parcelle en culture

 Bassin de rétention

 Urbanisation existante

 Zone humide

 Voie routière & piéton

 Cours d'eau - Plan d'eau

 Arbre sans intérêt (maladie, ...)

 Arbre présentant peu d'intérêt (pommiers âgés, ...)

 Arbre remarquable

 Haie bocagère à fort intérêt

 Haie bocagère à renforcer

 Haie paysagère

 Haie à faible intérêt

Report sur le
topographique
photo
aérienne :





L'ensemble des haies existantes est maintenu mis à part quelques interruptions ponctuelles pour le passage des voies. Afin de les préserver et de les mettre en valeur, ces haies sont longées par des cheminements piétons et/ou cycles. Les haies à renforcer sont reconstituées par endroit pour conserver une continuité écologique.

Les deux seuls arbres remarquables présents sur le périmètre sont intégrés à un lot. Ils seront intégrés à la zone non constructible de celui-ci. De plus, le cahier des charges du lotissement précisera l'interdiction de détruire les arbres et/ou haie existante par les acquéreurs, sans autorisation de la commune.

Parallèlement au maintien de la trame bocagère existante, une trame sera recrée dans le cadre du lotissement. Les essences choisies seront de même nature que celles présentes localement.